

OÙ PEUT ON RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE ?

ifep
Industriels Français
de l'Eau de Pluie

L'eau de pluie
doit être collectée
à l'aval de toitures
inaccessibles.



DÉFINITION

Une toiture inaccessible est interdite d'accès sauf pour des opérations d'entretien ou de maintenance.



ATTENTION!

L'eau de pluie récupérée sur des toitures en amiante-ciment ou en plomb ne peut pas être utilisée à l'intérieur des bâtiments.



Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicitées dans l'arrêté du 21 août 2008, publié au JO n° 0201 du 29 août 2008.

www.ifep.info

Les fiches pratiques IFEP traitent de façon simple et synthétique les aspects essentiels de la récupération de l'eau de pluie et de son utilisation.